



Union européenne

Supplément au Journal officiel de l'Union européenne

2, rue Mercier, 2985 Luxembourg, Luxembourg

Fax: +352 29 29 42 670

E-mail: ojs@publications.europa.eu

Informations et formulaires en ligne: <http://simap.europa.eu>

Avis de marché
(Directive 2004/18/CE)

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact:

Nom officiel: [LOGEAL IMMOBILIERE](#)

Code d'identification national: *(s'il est connu)*

Adresse postale: [5 rue Saint Pierre BP 158](#)

Ville: [YVETOT](#)

Code postal: [76190](#)

Pays: [France \(FR\)](#)

Point(s) de contact:

Téléphone: [+33 0235563473](#)

À l'attention de: [Frederique LEFEBVRE](#)

E-mail: f.lefebvre@logeal-immobiliere.fr

Fax: [+33 0235959205](#)

Adresse(s) internet: *(le cas échéant)*

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: *(URL)* <http://www.logeal-immobiliere.fr>

Adresse du profil d'acheteur: *(URL)*

Accès électronique à l'information: *(URL)*

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: *(URL)*

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

auprès du ou des points de contact susmentionnés Autre (compléter l'annexe A.I)

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus

auprès du ou des points de contact susmentionnés Autre (compléter l'annexe A.II)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées

auprès du ou des points de contact susmentionnés Autre (compléter l'annexe A.III)

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

Agence/office national(e) ou fédéral(e)

Autorité régionale ou locale

Agence/office régional(e) ou local(e)

Organisme de droit public

Institution/agence européenne ou organisation internationale

Autre: *(veuillez préciser)*

[ESH](#)

I.3) Activité principale

- Services généraux des administrations publiques
- Défense
- Ordre et sécurité publics
- Environnement
- Affaires économiques et financières
- Santé
- Logement et équipements collectifs
- Protection sociale
- Loisirs, culture et religion
- Éducation
- Autre: *(veuillez préciser)*

SA HLM

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs:

oui non

des informations supplémentaires sur ces pouvoirs adjudicateurs peuvent être fournies à l'annexe A

Section II : Objet du marché

II.1) Description :

II.1.1) Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur :

[contrat assurances 2019/2023 -lot 7 dommages-ouvrages](#)

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :

Ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le plus à l'objet spécifique de votre marché ou de vos achats

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="radio"/> Travaux | <input type="radio"/> Fournitures | <input checked="" type="radio"/> Services |
| <input type="checkbox"/> Exécution | <input type="checkbox"/> Achat | Catégorie de services n°: 6 |
| <input type="checkbox"/> Conception et exécution | <input type="checkbox"/> Crédit-bail | Voir l'annexe C1 pour les catégories de services |
| <input type="checkbox"/> Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur | <input type="checkbox"/> Location | |
| | <input type="checkbox"/> Location-vente | |
| | <input type="checkbox"/> Plusieurs de ces formes | |

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services :

Code NUTS:

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique:

- L'avis concerne un marché public
- L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre
- L'avis concerne la mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)

II.1.4) Information sur l'accord-cadre : (le cas échéant)

- Accord-cadre avec plusieurs opérateurs
- Accord-cadre avec un seul opérateur

Nombre :

ou

(le cas échéant) nombre maximal : de participants à l'accord-cadre envisagé

Durée de l'accord-cadre

Durée en années : ou en mois :

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans :

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant, en chiffres uniquement)

Valeur estimée hors TVA : Monnaie :

ou

fourchette: entre : : et : : Monnaie :

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : (si elles sont connues)

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

[désignation du prestataire pour le contrat d'assurance dommages-ouvrages \(2019/2023\) correspondant au lot 7](#)

ce lot est relancé suite à la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 13 septembre 2018. En effet, celle-ci a déclaré le lot sans suite, en application de l'article 98 du Décret du 25 mars 2016 N° 2016-360 relatif aux marchés publics, pour insuffisance de concurrence.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	66000000	

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui non

II.1.8) Lots: (pour le détail par lot, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

Division en lots: oui non

(si oui) Il est possible de soumettre des offres pour

un seul lot

un ou plusieurs lots

tous les lots

II.1.9) Variantes:

Des variantes seront prises en considération : oui non

II.2) Quantité ou étendue du marché :

II.2.1) Quantité ou étendue globale : (y compris tous les lots, toutes les reconductions et toutes les options, le cas échéant)

le marché contient une solution de base et une variante obligatoire
les variantes libres sont autorisées selon l'article 1.6 du règlement de la consultation (RC).
le marché est conclu à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2023.
l'échéance annuelle est fixée au 1er janvier de chaque année jusqu'à la fin du marché.

(le cas échéant, en chiffres uniquement)

Valeur estimée hors TVA : Monnaie :

ou

fourchette: entre : : et : : Monnaie :

II.2.2) Information sur les options : (le cas échéant)

Options : oui non

(si oui) description de ces options :

(s'il est connu) calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options :

en mois : ou en jours : (à compter de la date d'attribution du marché)

II.2.3) Reconduction : (le cas échéant)

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui non

Nombre de reconductions éventuelles: (s'il est connu) ou fourchette: entre : et:

(si elles sont connues) dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits,
calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

II.3) Durée du marché ou délai d'exécution des travaux:

Durée en mois : 60 ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

ou

Début: (jj/mm/aaaa)

Fin: (jj/mm/aaaa)

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions relatives au contrat:

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés: *(le cas échéant)*

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché: *(le cas échéant)*

voir article 1.7 du RC

l'appel d'offres est ouvert aux compagnies mutuelles d'assurance se présentant seules ou en groupement avec ou sans mandataire

III.1.4) Autres conditions particulières: *(le cas échéant)*

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières : oui non

(Si oui) description de ces conditions:

III.2) Conditions de participation:

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

III.2.2) Capacité économique et financière:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): *(le cas si ces exigences sont remplies: échéant)*

III.2.3) Capacité technique:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): *(le cas si ces exigences sont remplies: échéant)*

III.2.4) Informations sur les marchés réservés: *(le cas échéant)*

Le marché est réservé à des ateliers protégés

Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.3) Conditions propres aux marchés de services:

III.3.1) Information relative à la profession:

La prestation est réservée à une profession particulière : oui non
(*si oui*) références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service:

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation: oui non

Section IV : Procédure

IV.1) Type de procédure:

IV.1.1) Type de procédure:

- Ouverte
 Restreinte
 Restreinte accélérée

Justification du choix de la procédure accélérée:

- Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains types de procédures négociées) : oui non
(si oui, indiquer les nom et adresse des opérateurs économiques déjà sélectionnés dans la section VI.3 Renseignements complémentaires)

- Négociée accélérée

Justification du choix de la procédure accélérée:

- Dialogue compétitif

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer: (procédures restreinte et négociée, dialogue compétitif)

Nombre d'opérateurs envisagé:

ou

Nombre minimal envisagé: et (le cas échéant) nombre maximal

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue: (procédure négociée, dialogue compétitif)

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : oui non

IV.2) Critères d'attribution

IV.2.1) Critères d'attribution (cocher la ou les case(s) concernée(s))

- Prix le plus bas

ou

- Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants

des critères énoncés ci-dessous (les critères d'attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables)

des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1. qualité technique de l'offre	60	6.	
2. prix des prestations	40	7.	
3.		8.	
4.		9.	

Critères	Pondération	Critères	Pondération
5.		10.	

IV.2.2) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée oui non

(si oui, le cas échéant) renseignements complémentaires sur l'enchère électronique:

IV.3) Renseignements d'ordre administratif:

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur: (le cas échéant)
2018 DAF AOO 01

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:

oui non

(si oui)

Avis de préinformation Avis sur un profil d'acheteur

Numéro de l'avis au JOUE: du: (jj/mm/aaaa)

Autres publications antérieures (le cas échéant)

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif: (dans le cas d'un dialogue compétitif)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents

Date: Heure:

Documents payants oui non

(si oui, en chiffres uniquement) Prix: Monnaie:

Modalités de paiement:

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:

Date: 06/11/2018 Heure: 17:30

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés: (si elle est connue, dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée ou d'un dialogue compétitif)

Date:

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:

Toutes les langues officielles de l'UE

Langue(s) officielle(s) de l'UE:

FR

Autre:

si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

jusqu'au: :

ou

Durée en mois : ou en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres:

Date : (jj/mm/aaaa) Heure

*(le cas échéant)*Lieu:

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres *(le cas échéant)* :

oui non

(si oui) Informations supplémentaires sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture:

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement: *(le cas échéant)*

Il s'agit d'un marché renouvelable : oui non

(si oui) calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne:

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui non
(si oui) Référence(s) du/des projet(s) et/ou programme(s):

VI.3) Informations complémentaires: *(le cas échéant)*

la pondération est la suivante:

60% pour la qualité technique de l'offre détaillé comme suit:

Le respect des garanties demandées, l'impact des éventuelles réserves sur le fonctionnement du contrat (exclusion, limitations de garanties...) 25 POINTS

Le respect des montants de garanties demandées et des franchises 20 POINTS

Le mémoire de gestion des contrats et des sinistres que le candidat joindra à son offre. 15 POINTS

Le candidat détaillera dans le mémoire de gestion plus particulièrement les points suivants :

Mise à disposition d'une équipe dédiée au programme d'assurance avec présentation personnalisée de ses membres (2 points)

Pour la gestion du contrat (3 points) :

- Délai de production d'une attestation (sur 1 point)

- Délai d'émission d'avenant au contrat (sur 1 point)

- Délai de réponse concernant une demande de renseignement ou de modification du contrat (sur 1 point)

Pour la gestion des sinistres (10 points) :

- Délai pour accuser réception de la déclaration (sur 1 point)

- Expert : le candidat s'engage à indiquer à l'assuré une liste d'experts avec lesquels il travaille habituellement ou à désigner un expert programme (sur 1 point).

- Délais de traitement des dossiers de sinistres courants (sur 3 points)

- Délais de paiement des indemnités ou moyens mis en oeuvre pour parvenir à une indemnisation rapide, ou parvenir à recouvrer les recours (sur 4 points)

- La fourniture de statistiques détaillées (sur 1 point)

prix des prestations: 40 %

VI.4) Procédures de recours:

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours:

Nom officiel: TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Adresse postale: 13 Avenue du Peuple Belge

Ville: LILLE

Code postal: 59000

Pays: France (FR)

Téléphone: +33 0320783333

E-mail:

Fax:

Adresse internet: (URL)

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

Nom officiel:

Adresse postale:

Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

E-mail:

Fax:

Adresse internet: (URL)

VI.4.2) Introduction des recours: (veuillez remplir la rubrique VI.4.2 ou, à défaut, la rubrique VI.4.3)

Soit un référé précontractuel, en vertu de l'article 1441-2 du Code de Procédure Civile, dans un délai de 11 jours (Envoi des rejets par voie électronique et/ou télécopie) ou 16 jours (Envoi par courrier recommandé) à compter de l'envoi de la présente notification.

Soit un référé contractuel dans un délai de 31 jours à compter de la notification de la conclusion du contrat.

Et enfin, en cas de contestation de la validité du contrat, une action peut être engagée dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication de l'avis d'attribution.

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours:

Nom officiel: Greffe du TGI de Lille

Adresse postale: 13 avenue du peuple

Ville: lille

Code postal: 59034

Pays:

Téléphone:

E-mail:

Fax:

Adresse internet: (URL)

VI.5) Date d'envoi du présent avis:

Annexe A
Adresses supplémentaires et points de contact

I) Adresses et points de contacts auprès desquels des renseignements complémentaires peuvent être obtenus

Nom officiel: Code d'identification national: *(s'il est connu)*
Adresse postale:
Ville: Code postal: Pays:
Point(s) de contact: Téléphone:
À l'attention de:
E-mail: Fax:
Adresse internet: *(URL)*

II) Adresses et points de contact auprès desquels le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus

Nom officiel: Code d'identification national: *(s'il est connu)*
Adresse postale:
Ville: Code postal: Pays:
Point(s) de contact: Téléphone:
À l'attention de:
E-mail: Fax:
Adresse internet: *(URL)*

III) Adresses et points de contact auxquels les offres/demandes de participation doivent être envoyées

Nom officiel: Code d'identification national: *(s'il est connu)*
Adresse postale:
Ville: Code postal: Pays:
Point(s) de contact: Téléphone:
À l'attention de:
E-mail: Fax:
Adresse internet: *(URL)*

IV) Adresses de l'autre pouvoir adjudicateur pour le compte duquel le pouvoir adjudicateur agit

Nom officiel Code d'identification national (si elles sont connues):
Adresse postale:
Ville Code postal
Pays

----- (Utiliser l'annexe A, section IV, autant de fois que nécessaire) -----

Annexe C1 – Marchés généraux
Catégories de services visées à la section II: Objet du marché
Directive 2004/18/CE

Catégorie n° [1]	Désignation
1	Services d'entretien et de réparation
2	Services de transports terrestres [2] , y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier, à l'exclusion des transports de courrier
3	Services de transports aériens: transports de voyageurs et de marchandises, à l'exclusion des transports de courrier
4	Transports de courrier par transport terrestre [3] et par air
5	Services de télécommunications
6	Services financiers: a) Services d'assurances b) Services bancaires et d'investissement [4]
7	Services informatiques et services connexes
8	Services de recherche et de développement [5]
9	Services comptables, d'audit et de tenue de livres
10	Services d'études de marché et de sondages
11	Services de conseil en gestion [6] et services connexes
12	Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques
13	Services de publicité
14	Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés
15	Services de publication et d'impression sur la base d'une redevance ou sur une base contractuelle
16	Services de voirie et d'enlèvement des ordures: services d'assainissement et services analogues
Catégorie n° [7]	Désignation
17	Services d'hôtellerie et de restauration
18	Services de transports ferroviaires
19	Services de transport par eau
20	Services annexes et auxiliaires des transports
21	Services juridiques
22	Services de placement et de fourniture de personnel [8]
23	Services d'enquête et de sécurité, à l'exclusion des services des véhicules blindés
24	Services d'éducation et de formation professionnelle
25	Services sociaux et sanitaires
26	Services récréatifs, culturels et sportifs [9]
27	Autres services

1 Catégories de services au sens de l'article 20 et de l'annexe II A de la directive 2004/18/CE.

2 À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.

3 À l'exclusion des services de transports ferroviaires couverts par la catégorie 18.

4 À l'exclusion des services financiers relatifs à l'émission, à l'achat, à la vente et au transfert de titres ou d'autres instruments financiers, ainsi que des services fournis par des banques centrales. Sont également

exclus les services consistant en l'acquisition ou la location, quelles qu'en soient les modalités financières, de terrains, de bâtiments existants ou d'autres biens immeubles ou qui concernent des droits sur ces biens. Toutefois, les contrats de services financiers conclus parallèlement, préalablement ou consécutivement au contrat d'acquisition ou de location, sous quelque forme que ce soit, sont soumis à la directive.

5 À l'exclusion des services de recherche et de développement autres que ceux dont les fruits appartiennent exclusivement au pouvoir adjudicateur pour son usage dans l'exercice de sa propre activité pour autant que la prestation du service soit entièrement rémunérée par le pouvoir adjudicateur.

6 À l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation.

7 Catégories de services au sens de l'article 21 et de l'annexe II B de la directive 2004/18/CE.

8 À l'exclusion des contrats d'emploi.

9 À l'exclusion des contrats d'acquisition, de développement, de production ou de coproduction de programmes par des organismes de radiodiffusion et des contrats concernant les temps de diffusion.